



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-024-2021-01

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-004 - ARRÊTÉ N° DS/2020-055 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE - Vincent METTAUER (2 pages)	Page 4
IDF-2020-12-29-010 - ARRÊTÉ N° DS/2020-056 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE -Nadia BOULHAROUF (2 pages)	Page 7
IDF-2020-12-29-005 - ARRÊTÉ N° DS/2020-057 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE - Samir EL BAZ (2 pages)	Page 10
IDF-2020-12-29-006 - ARRÊTÉ N° DS/2020-058 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE - Jean-François DUTRANOY (2 pages)	Page 13
IDF-2020-12-29-007 - ARRÊTÉ N° DS/2020-059 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE - Viviane MALETERRE (2 pages)	Page 16
IDF-2020-12-29-011 - ARRÊTÉ N° DS/2020-060 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE - Régis BEAUDET (2 pages)	Page 19
IDF-2020-12-29-008 - ARRÊTÉ N° DS/2020-061 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE - Laëtitia TOUMIAT (2 pages)	Page 22
IDF-2020-12-29-009 - ARRÊTÉ N° DS/2020-062 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE - Myriam PELAS-KOLOGO (2 pages)	Page 25
IDF-2020-12-29-012 - ARRÊTÉ N° DS/2020-063 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE- Martine DESMET (2 pages)	Page 28

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-12-003 - ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2021 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire (3 pages)	Page 31
---	---------

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-01-05-010 - Arrêté n° 2021-01-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris en matière d'ordonnancement secondaire sur le BOP 214 (SGRA - DRAJES) (4 pages)	Page 35
--	---------

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-004

ARRÊTÉ N° DS/2020-055

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
- Vincent METTAUER

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-055

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Catherine DUMONT, Secrétaire Générale**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général Adjoint**, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général Adjoint**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2020-26 du 29 juillet 2020 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-010

ARRÊTÉ N° DS/2020-056

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
-Nadia BOULHAROUF

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-056

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT** et de **Monsieur Vincent METTAUER**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB JURIS**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB JURIS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-94 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-005

ARRÊTÉ N° DS/2020-057

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
- Samir EL BAZ

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-057

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT** et de **Monsieur Vincent MATTAUER**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, les actes valant engagement juridique :
- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
 - **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-91 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

SIGNÉ

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-006

ARRÊTÉ N° DS/2020-058

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
- Jean-François DUTRANOY

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-058

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, de **Monsieur Vincent METTAUER** et de **Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY**, **responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB LOG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY**, **responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB LOG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-92 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-007

ARRÊTÉ N° DS/2020-059

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
- Viviane MALETERRE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-059

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT** et de **Monsieur Vincent METTAUER**, délégation de signature est donnée à **Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-96 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-011

ARRÊTÉ N° DS/2020-060

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
- Régis BEAUDET

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-060

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, de **Monsieur Vincent METTAUER** et de **Madame Viviane MALETERRE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET**, **responsable adjoint du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET**, **responsable adjoint du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-100 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-008

ARRÊTÉ N° DS/2020-061

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
- Laëtitia TOUMIAT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-061

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT** et de Monsieur **Vincent METTAUER**, délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et de la qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-97 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-009

ARRÊTÉ N° DS/2020-062

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
- Myriam PELAS-KOLOGO

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-062

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT** , de **Monsieur Vincent METTAUER** et de **Madame Camille PILOU**, délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-98 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-29-012

ARRÊTÉ N° DS/2020-063

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
ÎLE-DE-FRANCE- Martine DESMET

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2020-063

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, de **Monsieur Vincent METTAUER** et de **Madame Camille PILOU**, délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET**, **responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET**, **responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** L'arrêté n° 2019-93 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-12-003

ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2021 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2021

portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20-1 et 69-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-02-27-002- IDF-2020-02-27-005 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, modifié par les arrêtés n°IDF-2020-07-02-004- 75-2020-07-02-004 du 2 juillet 2020 et n°IDF-2020-07-29-016-75-2020-07-29-007 du 29 juillet 2020 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Antoine GOBELET, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : I En matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, délégation de signature est donnée à M. Benoît VESIN, attaché principal d'administration, responsable du centre des services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué au sens de l'article 20-1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, il est autorisé, pour tout acte sans limite de montant, à :

- 1° saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- 2° saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- 3° saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- 4° saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- 5° requérir l'intervention du support technique de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat.

II-Délégation est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour tout acte sans limite de montant pour :

- a- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,
- b- intervenir auprès du support technique,
- c- constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

1° à M. Fabio BORZI, attaché d'administration, adjoint au chef du centre de services partagés régional ;

2° M. Christophe LEITE, agent de catégorie B, chef de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;

3° Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, adjointe au chef de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;

4° Mme Francia JABIN, agente de catégorie B, cheffe de section du centre de services partagés régional ;

5° à compter du 1^{er} février 2021, M. Frédéric DAUGA, agent de catégorie B, chef de section du centre de services partagés régional ;

6° Mme Martine RAYNAUD, agente de catégorie B affecté au centre de services partagés régional.

III- Mme Fadila TOUIL, et Mme Nathalie HARLES, agents de catégorie C, affectées au centre de services partagés régional reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 € pour :

a- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,

b- intervenir auprès du support technique,

c- constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

IV- Reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

-Mme Annie LAUNAY,

-Mme Christelle TRAQUE,

-M. Didier MORENO,

-M. Frédéric DESELVA,

-Mme Djenette GUESSOUM,

- Mme Laura DOBKINE

agents de catégorie C affectés au centre de services partagés régional :

1° pour tout acte sans limite de montant :

a) pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,

b) pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

2° pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 €, pour assurer une suppléance des agents mentionnés aux I à III du présent article concernant la validation pour les actes relatifs aux engagements juridiques, aux demandes de mise en paiement, aux recettes et aux immobilisations.

V- Reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant :

a) pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,

b) pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS,

les agents de catégorie C du centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- Mme Carole ABAUZIT,

- Mme Rose BENARD,

- M. Rabie BENTAMA,,

- Mme Loraine BERARD,

- M. Fredy BIBRAC,

- M. Bertrand COMPAGNAT,

- Mme Jacqueline ERIN,

- Mme Djamila FOURDACHON,

- M. Mickael GILBERT,

- M. Jérôme LACHIVER,

- Mme Delly LE GAL,
- Mme Lucienne MARIN,
- Mme Ginette MENDY,
- Mme Sophia MERABET,
- Mme Astrid SIMAT ,
- Chelsy MARIN (à compter du 1^{er} février 2021).

Article 2 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils départemental et régional des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 3 : L'arrêté n°IDF-2020-12-23-001 du 23 décembre 2020 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, est abrogé.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 12 janvier 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-01-05-010

Arrêté n° 2021-01-RRA portant subdélégation de signature
du Recteur de la région académique d'Ile-de-France,
recteur de l'académie de Paris en matière
d'ordonnancement secondaire sur le BOP 214 (SGRA -
DRAJES)



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-01-RRA portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 10 décembre 2019 nommant Monsieur Jean-Marie PELAT dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 nommant Monsieur Éric QUENAULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 nommant Madame Véronique FOUQUE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 février 2020 nommant Monsieur Frédéric LEONARD, attaché principal d'administration de l'Etat dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France.

Vu la décision NOR MENF2036122S du 11 décembre 2020 et par laquelle le responsable de programme nomme le Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles des programmes « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de la région académique Île-de-France, à Madame Véronique FOUQUE, adjointe au secrétaire général de la région académique Île-de-France et à Monsieur Frédéric LEONARD, chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France à l'effet de :

1. recevoir et mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;
2. répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles ;
3. procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles ;
4. procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) et de l'unité opérationnelle régionale « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n°172) dans les limites des dépenses relevant des frais de missions à l'initiative de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris subdélégation de signature est donnée à Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) dans les limites des crédits notifiés par le responsable d'unité opérationnelle et des attributions de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de la région académique Île-de-France, de Madame Véronique FOUQUE, adjointe au secrétaire général de la région académique Île-de-France et de Monsieur Frédéric LEONARD, chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France subdélégation de signature est donnée à Madame Nihal BOUKANTAR, adjoint au chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France, à l'effet de :

1. mettre à disposition et de réallouer dans le PGI CHORUS entre les services responsables d'unités opérationnelles les crédits du budget opérationnel de programme régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;
2. constater les services faits imputés sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214).

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris subdélégation de signature à l'effet de constater les services faits imputés sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) dans les limites posées par l'article 2 est donnée à :

M DORVILLÉ Alexandre, responsable du pôle fonctions support ;
Mme BARCELO Cécile, chef du service finances ;
Mme NICOLLE Laurence, chef du service ressources humaines et formation des personnels ;
M MEHHEL Ikraame, gestionnaire au service finances ;
Mme RIGAUD Maryelle, gestionnaire au service finances ;
M ROUSSEAU Fabien, gestionnaire au service finances.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2020-23-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 18 août 2020.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 05 janvier 2021

Signé

Christophe KERRERO

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-01-05-011

Arrêté n° 2021-02-RRA portant subdélégation de signature
du Recteur de la région académique d'Ile-de-France,
recteur de l'académie de Paris en matière
d'ordonnancement secondaire sur les BOP 163 et 219
(SGRA - DRAJES)



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-02-RRA portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 10 décembre 2019 nommant Monsieur Jean-Marie PELAT dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 nommant Monsieur Éric QUENAULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 février 2020 nommant Monsieur Frédéric LEONARD, attaché principal d'administration de l'Etat dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France ;

Vu les décisions NOR MENF2033694S et NOR MENF2033683S du 27 novembre 2020 et par lesquelles les responsables de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable des unités opérationnelles des programmes « Jeunesse et vie associative » (n°163) et « Sports » (n°219) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de la région académique Île-de-France et à Monsieur Frédéric LEONARD, chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France à l'effet de recevoir les crédits sur les unités opérationnelles (UO) des budgets opérationnels de programmes (BOP) régionaux :

- a. « Jeunesse et vie associative » (n°163) ;
- b. « Sport » (n°219).

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris subdélégation de signature est donnée à Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les unités opérationnelles de la région académique des BOP régionaux « Jeunesse et vie associative » (n°163) et « Sport » (n°219).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, de Monsieur Éric QUENAULT, directeur régional de la jeunesse et des sports d'Île-de-France subdélégation de signature à l'effet de constater les services faits imputés sur les unités opérationnelles de la région académique des BOP régionaux « Jeunesse et vie associative » (n°163) et « Sport » (n°219) est donnée à :

M DORVILLÉ Alexandre, responsable du pôle fonctions support ;
Mme BARCELO Cécile, chef du service finances ;
Mme NICOLLE Laurence, chef du service ressources humaines et formation des personnels ;
M MEHHEL Ikraame, gestionnaire au service finances ;
Mme RIGAUD Maryelle, gestionnaire au service finances ;
M ROUSSEAU Fabien, gestionnaire au service finances.

Ainsi que dans la limite de leurs attributions respectives à :

M. Vincent de PETRA, responsable du pôle sport sur l'UO « Sport » (n°219) ;
Mme Saïda BELAID, responsable du pôle jeunesse, engagement et SNU, sur l'UO « Jeunesse et vie associative » (n°163) ;
M. Christian VIVIER, responsable du pôle formation- certification sur les UO « Sport » (n°219), et « Jeunesse et vie associative » (n°163).

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 05 janvier 2021

Signé

Christophe KERRERO